



Augmentation des dépenses d'IJ : les vraies causes toujours ignorées

Le 8 octobre 2019, la Cour des comptes a publié son rapport annuel sur l'application des lois de financement de la Sécurité sociale. Que la Cour revienne une nouvelle fois sur la question des indemnités journalières (IJ) est révélateur de la réduction des enjeux de santé à une approche comptable.

Force Ouvrière l'a déjà rappelé en septembre dernier : les principales causes de la progression des dépenses d'IJ sont le recul de l'âge de départ à la retraite, la dégradation des conditions de travail et un défaut de prévention au sein des entreprises.

Les premières propositions de la Cour vont à rebours de ce dont le monde du travail a besoin, et sont économiquement peu ou pas efficaces : l'instauration d'un jour de carence d'ordre public a été un échec dans les pays qui s'y sont essayés. Il a été montré dans la fonction publique que l'instauration du jour de carence se traduisait par l'augmentation des arrêts de longue durée. La stigmatisation et le contrôle des prescripteurs est une atteinte à leur professionnalisme et leur déontologie, et participe à leur propre mal-être au travail.

Si la prévention de la désinsertion professionnelle a effectivement un rôle à jouer et qu'il est impératif d'améliorer le traitement administratif de l'indemnisation pour assurer son versement dès l'arrêt, sur ces sujets les propositions de la Cour s'apparentent surtout à des mesures comptables pour réaliser des économies marginales.

Le fond du problème est à traiter urgemment : Force Ouvrière appelle avec force à l'ouverture d'une négociation interprofessionnelle sur la santé au travail, laquelle, visant l'amélioration de la prévention en entreprise et des conditions de travail, pourrait traiter véritablement des causes de la dynamique des IJ.

Contact :

Serge LEGAGNOA
Secrétaire confédéral

**Secteur Protection
Sociale Collective**

✉ [slegagnoa](mailto:slegagnoa@force-ouvriere.fr)

[@force-ouvriere.fr](mailto:slegagnoa@force-ouvriere.fr)

☎ 06.07.65.77.71

☎ 01.40.52.83.94

Paris, le 9 octobre 2019